

SEANCE DU VENDREDI 22 JANVIER 2016

L'an deux mil seize le vingt-deux janvier, les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick DAHLEM, maire.

Présents : Jean MICHEL, Gérald MABILE, Jacky LESUEUR, Maurice ENGELMANN, Pierre CARRE, Thierry PROLA, Philippe LEVEAUX.

Absents excusés : Michel BACARISSE a donné pouvoir à Maurice ENGELMANN et Grégoire MAZZINI a donné pouvoir à Jean MICHEL.

Absent excusé : Xavier CULEUX

Secrétaire de séance : Jean MICHEL.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

1 - DELIBERATIONS.

N°1 Virement de crédits.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE le virement de crédits suivants :

Du chapitre 022 la somme de 1 235 euros

Au compte 61523 la somme de 20 euros

Au compte 73925 la somme de 1 215 euros

N° 2 Dossier de l'Elaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune de Courcelles-Sapicourt Ad'AP.

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements recevant du public (ERP), pour tous les types de handicaps avant le 1^{er} janvier 2015.

Compte-tenu des difficultés rencontrées pour atteindre cet objectif au 1er janvier 2015, l'ordonnance du 26 septembre 2014 instaure les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Le dépôt d'un Ad'AP est obligatoire pour tous les ERP qui n'étaient pas accessibles au 31 décembre 2014 et doit s'effectuer avant le 27 septembre 2015. Le maire a déjà fait parvenir le dossier sur l'année 2015, mais les différentes dérogations demandées n'ont pas été acceptées. Il est donc nécessaire de déposer à nouveau notre dossier.

Monsieur le Maire présente le rapport.

La commune de Courcelles a réalisé tous les diagnostics obligatoires de ses ERP à savoir la mairie et l'Eglise. L'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune, tel que proposé porte sur la mise en accessibilité des 2 ERP, sur une période 3 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune

AUTORISE LE MAIRE à déposer une demande de validation d'agenda d'accessibilité programmée.

AUTORISE le Maire à signer et à accomplir toutes les formalités nécessaires au règlement de ce dossier.

2 - INFORMATIONS.

Trottoir rue Laurent Lainé : La consultation pour les travaux de VRD doit être lancée prochainement. Le lot éclairage public vient d'être émis auprès de diverses entreprises, qui doivent remettre leur

offre pour la fin du mois. Le syndicat d'eau potable réalisera courant mars les travaux qui lui incombent. La réalisation du trottoir devrait débuter en avril/mai. Dans le courant de l'été, le Conseil Départemental devrait refaire la couche de roulement de la chaussée.

Rue Gerbault : Les travaux ont démarré mais l'enrobé tarde à être réalisé car les stations qui le fabriquent sont en trêve hivernale. Un terrain n'a pas encore été viabilisé par l'acquéreur. Monsieur le maire s'est chargé de le contacter afin de lui demander de réaliser, si possible et rapidement, ces travaux avant la pose de l'enrobé.

Syndicat scolaire : Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la démission du président, Mr Caravella.

Théâtre - commémoration 14-18 : Une réunion théâtre est programmée pour le jeudi 28 janvier prochain à Branscourt à 19h00. La majorité des textes sont déjà écrits. Une réunion d'organisation entre les maires de Courcelles-Sapicourt, Branscourt et Rosnay aura lieu le 2 février prochain.

Le nombre de participants est satisfaisant, mais il est possible d'attirer encore plus de bénévoles pour l'organisation.

Projet terrain de boules : Il avait été envisagé d'installer le terrain sur la parcelle située derrière le petit parking de la rue de Bury, mais l'emplacement s'avère trop petit pris perpendiculairement à la rue, et trop pentu dans l'autre sens. Il est donc envisagé son implantation sur le terrain de l'aire de jeux des enfants, rue des Grandes Années. La société IDVERDE est venue sur place afin de réaliser un devis, qui ne nous a pas encore été transmis.